

INSTITUT NATIONAL DE LA VULGARISATION AGRICOLE



Avertissement agricole : Teigne de l'olivier

**A l'attention des animateurs des radios locales des Wilayas suivantes
pour diffusion :**

- BATNA -BEJAIA- BOUIRA -TEBESSA - TLEMCEN- TIARET- ALGER- DJELFA-
JIJEL-SETIF- SAIDA-SKIKDA-SIDIBELABBES - ANNABA - GUELMA -
CONSTANTINE – CHLEF - MEDEA – MOSTAGANEM- M'SILA -MASCARA- B-
BARRERIDJ-EL-TAREF - TISSEMSILT- EL-OUED- KHENCHLA - SOUK- AHRAS-
TIPAZA-MILA- AIN DEFLA- AIN -TEMOUCHENT - GHARDAIA – RELIZANE-
BOUMERDES-TIZI OUZOU -BLIDA

Un bulletin d'avertissement agricole a été émis par l'Institut National de la Protection des Végétaux 06/06/2018, signalant des captures d'adultes correspondant au seuil de nuisibilité à travers plusieurs vergers relevant des wilayas de Chlef, Ain Defla, Oran, Tizi Ouzou et El Taraf.

Pour rappel, les chenilles issues de la première génération de cet insecte s'attaquent aux boutons floraux et aux fleurs causant une baisse du taux de nouaison.

Compte tenu du stade actuel sensible de l'olivier, il est vivement préconisé à l'ensemble des oléiculteurs, d'intervenir par un traitement insecticide par l'utilisation d'un produit spécifique et homologué à cet usage particulièrement les vergers ayant déjà connu ce problème durant les campagnes écoulées.

TRES IMPORTANT

- Opter pour un insecticide autorisé à l'usage en floraison afin d'éviter les préjudices sur les abeilles et les insectes utiles.
- Régler votre pulvérisateur d'une manière à obtenir de fines gouttelettes afin de protéger la fleur.

